

Après le marché, après le plan, après le capitalisme : vers une nouvelle réciprocité

par **Maurice Décaillot**, Economiste, spécialiste de l'économie sociale.

a situation mondiale actuelle, avec ses distorsions accrues et ses menaces de plus en plus lourdes, accentue clairement l'actualité des questionnements concernant l'après-capitalisme. Il convient aujourd'hui de mobiliser les réflexions et de tirer toutes les leçons des multiples tentatives passées d'échapper à ses contraintes.

Ainsi que le souligne Pat Devine (p. 1) dans son essai, on ne saurait plus confier l'avenir de la société, ni aux forces du marché qui l'ont conduite aux impasses actuelles, ni à l'autoritarisme d'Etat dont les créations se sont effondrées dans le désastre. Ainsi qu'il le souligne encore au début de son travail, une innovation nécessaire pour réussir cette grande transition de l'histoire écartant l'exploitation des hommes et les dominations, sera l'assurance procurée à chaque personne d'un accès aux ressources nécessaires à son activité ; un accès qu'assuraient tant bien que mal les sociétés anciennes et qu'ont peu à peu éloigné bien des civilisations inégales des derniers millénaires.

A partir de là surgissent de nombreuses questions : comment changer le rôle des hommes au travail, leur rapport aux outils, aux échanges, aux structures, aux règles ? Quel serait le rôle d'un savoir qui ne serait plus vecteur d'inégalité ? Pourquoi, comment changer l'échange ? Comment ordonner sans dominer, en évitant à la fois l'arbitraire bureaucratique et la loi du plus fort, entre planification, négociation, régulation, contractualisation, convention ? On soumettra à la réflexion quelques propositions d'orientations, sous une forme ici inévitablement raccourcie. On choisit, pour explorer cet échec de problèmes interliés, de partir de la condition du travail.

Pour changer vraiment, sortir du salariat

La dégradation actuelle de la condition salariale, démentant les espoirs des années de l'essor capitaliste en un salariat s'améliorant durablement au fil de droits conquis dans les luttes, remet en plein jour l'exploitation mondiale du travail et ses dérives et repose nettement la question de l'après-salariat.

Un trait essentiel de l'assujettissement salarial est la coupure économique entre les hommes et leurs moyens d'activité, et notamment l'absence de propriété sur leurs outils et leurs produits. Si cela est vrai, toute évolution significative des rapports sociaux devrait modifier profondément cette situation.

Bien des expériences passées ont significativement ignoré ces nécessités, qu'il s'agisse de l'étatisme enfermant la propriété des moyens de production dans une indivision conflictuelle, génératrice d'obscurité de la gestion, d'autoritarisme et de dépossession maintenue des travailleurs ; de formes incomplètes d'autogestion, ne laissant aux travailleurs qu'une influence formelle sur leur activité présente et à venir et les régulations qui la concernent ; de formes de coopératives entretenant une gestion opaque des ressources et des produits et une passivité sociale de fait de la majorité des travailleurs. On propose donc ici, dès l'abord, de considérer comme une nécessité de premier ordre de nouvelles avancées dans la sortie du salariat, et pour cela dans la maîtrise réelle et juridique de leurs outils et de leurs échanges par les hommes au travail.

Une sortie véritable du salariat implique une vraie maîtrise des échanges, et notamment de l'outil de travail, à la fois comme vecteur de l'adaptation voulue à la demande sociale exprimée (réponse au

signal social) et comme moyen de se bâtir à soi-même un avenir en société (autonomie personnelle). C'est pourquoi les travailleurs libres devraient acquérir une vraie prérogative de possession sur leur outil présent et futur.

En effet, tout travail dans son intégralité fonctionnelle est à la fois réalisation de la tâche actuelle et élaboration des conditions de la tâche future. La proposition de Pat Devine visant à séparer fonctionnellement l'usage des capacités actuelles et l'investissement dans les capacités futures (Devine, p. 1, 3), jusque dans les délimitations du champ de propriété sur les moyens afférents, a pour conséquence de maintenir l'impuissance de fait des travailleurs à l'égard de leur outil futur, leur passivité sociale, et par là l'essence même du salariat. Elle obscurcit la fonction de chaque tâche d'être le lieu potentiel d'une innovation, recréant les risques d'une hiérarchisation sociale séparant les organisateurs d'innovation et les travailleurs du rang, stratification que Pat Devine se proposait d'éloigner. On se situe donc ici clairement dans une perspective opposée à celle des auteurs qui admettent que le travailleur moderne est celui qui « par hasard pousse le bouton » (Jappe, p. 125), en soulignant que c'est précisément, face aux performances techniques actuelles, la sous-identification anonymisante du marché et du salariat qui (entre autres) trahit l'obsolescence du capitalisme.

Pour les mêmes raisons, on ne peut non plus retenir la distinction entre un « potentiel productif » actuel définissable et des productions futures radicalement différentes. Les propositions, telles celles de Pat Devine, visant à soumettre les augmentations de rémunérations à des orientations globales, distantes des performances productives proximales, dépendantes de négociations lointaines entre de nombreux partenaires (Devine, p. 4), vont dans le même sens : l'appropriation du travail et donc, nécessairement, de ses résultats, par les hommes au travail se trouverait diluée, dissolvant les bases d'une vraie responsabilité des travailleurs et d'une vraie équité des échanges. On proposera d'écarter, pour la même raison encore, les propositions de Tony Andréani, d'une régulation globalisante des salaires à travers des grilles ou des normes de progression (Andréani p. 154, 146), objet de négociations globales entre partenaires multiples.

Libérer le travail, cela est clair, implique, sous peine d'échec, de lui rendre, en toute propriété, la pleine maîtrise de son outil, de son ouvrage y compris dans sa dimension créative, et en conséquence le plein accès au revenu (présent et anticipé) qui en est le résultat. On éviterait ainsi à la fois les écarts de rémunération indus provenant des dissymétries marchandes de pouvoirs de négociation et des rigueurs de l'exploitation, et aussi les dérives d'un égalitarisme distributiviste qui mine l'égalité vraie des hommes devant le travail social et leur rôle commun d'explorateurs sociaux divers et autonomes des opportunités techniques nouvelles.

Cela implique, certes, que l'évaluation admise des travaux, faisant référence à une évaluation sociale moyenne, conduise, dans les secteurs (prestation de services...) où une progression des résultats immédiats ou quantitatifs n'est pas demandée, à une rémunération reliée fonctionnellement aux résultats de progressions d'activités plus générales (Décaillot(b), p. 93-97 ; Décaillot(c), p.130-133), avant même toute redistribution.

Ceci, tout en éliminant les spoliations exploiteuses et marchandes, et les dominations instituées qui les accompagnent et les renforcent, devait permettre de dissocier, notamment, la maîtrise des savoirs d'une part, et les positions de pouvoir de l'autre. S'il s'agit bien d'écarter les « stratifications sociales » (Devine, p. 1) liées à la banalisation et à l'élitisation post-tayloriennes des travaux et des combinaisons socio-techniques, et aux dissymétries de pouvoirs qui y ont été rattachées, il serait possible de reconnaître les fonctions des apporteurs de savoirs et de compétences et le service particulier ainsi rendu aux ouvrages des collectifs de travail, sans pour autant déposséder les travailleurs de l'essentiel : la maîtrise de leur tâche et de ses rapports aux autres partenaires, dans un division sociale du travail (au sens de la prise en charge par chacun de tâches sociales diverses vouées à être par la suite échangées entre elles) qui est appelée, contrairement à certaines allégations (Maris, p. 29) d'un anonymat du travail moderne, à s'affiner.

Pour changer l'échange, sortir du marché

Une telle rémunération du travail suppose que celui-ci se trouve, à la suite des échanges, valorisé d'une façon que nous appellerons équitable, suivant en ceci, non les préceptes de John Rawls, mais

ceux d'Aristote, selon lesquels, l'échange des biens s'étant déroulé, chacun des échangistes se trouve avoir « autant après qu'avant », n'ayant rien perdu ni rien gagné.

Un tel résultat suppose un mode d'échange tel que, de façon régulière, les biens reçus en échange des biens apportés reflètent l'apport de travail inclus dans les biens concernés. Ce respect de l'équité dans les échanges ne répond pas à un commandement éthique supérieur ou préalable, mais à une nécessité fonctionnelle : il signifie que tout retrait effectué sur la richesse sociale doit, si l'on veut assurer la conservation et la pérennité de l'édifice social dont chacun dépend, être compensé par un apport de même importance.

Or le mode marchand d'échange (contrairement à certaines vues théoriques), est modelé par les conditions de l'échange plus que par celles du travail fait et de l'ouvrage apporté. De ce fait, les relations de marché sont sources de fourvoiements, non seulement parce qu'elles contribuent à l'obscurité de l'évaluation des travaux apportés (limitée à la seule commensuration monétaire), mais plus encore du fait que, en l'absence voulue de toute référence extérieure à des critères et à des procédures d'équité, notamment d'arbitrage tiers, concernant les termes de l'échange, la dissymétrie des situations de fait entre les partenaires conduit à ce que certains d'entre eux, relativement défavorisés, voient leur accès aux moyens, et de ce fait leur pouvoir de négociation, cumulativement réduit, le pouvoir de négociation des partenaires dominants étant pour sa part cumulativement augmenté. Un auto-renforcement circulaire creuse à la fois les différences d'accès à la propriété et les différences de position dans l'achat-vente, dissymétrie encore accentuée par la position dominante des circuits de financement.

En corolaire, le signal marchand final informant les partenaires, subissant l'influence à la fois des prix et des quantités, est profondément ambigu (Décaillot(a), p. 132-147), appelant des réponses contradictoires entre retrait et suroffre. Pat Devine le remarque lui-même en notant (Devine, p.5) que les résultats des entreprises dépendraient à la fois de prix reflétant leur degré d'efficacité et de quantités reflétant la demande.

Par ailleurs, des prix fixés à partir des coûts en leur adjoignant un taux de rentabilité ou de retour sur investissement (Devine, p. 4) n'assurerait pas une véritable équité, redistribuant les richesses d'une façon qui favoriserait les productions les plus lourdes en coûts externes sans lien avec les performances réelles. On propose donc de ne pas retenir l'idée selon laquelle les relations de marché pourraient être conservées au moins concernant la vente des produits des capacités existantes (Devine, p.5).

C'est pourquoi on considère ici que l'accès à des échanges différents de la négociation marchande est un élément primordial, indispensable à la viabilité et à l'essor de tout projet de transformation de la vie économique et sociale d'ensemble. On propose ainsi d'adopter des relations d'échange différentes des rapports marchands en ceci que les termes de l'échange ne seraient plus abandonnés à l'influence des pouvoirs de négociation des partenaires, mais viseraient, selon des procédures définies en commun, l'équité entre eux, équité garantie par l'intervention d'un arbitrage tiers institué et accepté par l'ensemble des participants aux échanges (Décaillot(b), p. 23-26).

Pour assurer une réelle équité, les prix de type non marchand doivent répondre à une double nécessité.

D'une part, ils doivent se référer à une performance moyenne (la plus significative étant la valeur ajoutée moyenne créée par personne active) caractérisant l'équilibre social général pour une période donnée, les diverses activités situant leurs résultats en relation avec celle-ci. L'établissement concerté des prix tiendrait compte en outre de la possibilité d'une exploration préalable et cohérente de la demande des produits, permettant son évaluation dans des proportions réputées suffisantes pour évaluer les possibilités de gestion rémunératrice. De cette façon, les différents producteurs potentiels pourraient, avant de s'engager pleinement dans une activité particulière, évaluer leurs possibilités d'équilibre et adopter à temps l'orientation la plus convenable, éventuellement vers des activités plus demandées. Ainsi seraient pour l'essentiel écartés les effondrements de productions et les exclusions humaines découlant de l'affrontement concurrentiel marchand, tout en laissant aux producteurs des possibilités de postuler ensemble aux mêmes activités, les offreurs les moins retenus pouvant se

réorienter en temps opportun. Des prix ainsi établis devraient, en maintenant de façon générale l'équilibre des partenaires, permettre l'apparition d'une demande globale suffisante.

La fixation des prix pourrait aussi tenir compte d'une régulation incitant à un investissement prévisionnel en intrants efficient ; d'une répartition des gains d'efficience prioritairement motivante pour les producteurs tout en étant informative pour les acheteurs. Une telle procédure n'exclut pas, pour une marge limitée de produits récents ou peu standardisés, des conditions de vente moins régulées mais incluant une contribution à l'équilibre général des prix.

D'autre part, les prix-valeurs devraient, ainsi établis, être suffisamment stables pour caractériser un certain apport de richesse faisant référence par rapport aux produits comparables, et permettre ainsi l'évaluation quantitative des gains de productivités obtenus dans la période ; de plus, ils accorderaient ainsi aux activités productives correspondantes une période suffisante de valorisation. Dans ce but, il est proposé que chaque participant puisse s'adresser à l'instance arbitrale pour demander la correction des prix s'écartant des valeurs homologuées par elle. La même instance enregistrerait la désuétude des prix anciens et l'homologation des prix nouveaux, ce que les techniques actuelles permettent sans lourdeur administrative.

Ainsi seraient exploitées les possibilités offertes par les échanges décentralisés, sans pour autant laisser la porte ouverte aux positions dominantes des uns et aux situations d'écrasement concurrentiel des autres.

Ceci a une autre implication. Dès lors que seraient adoptées des formes d'échange s'écartant de l'affrontement marchand mondial, de nouvelles régulations des échanges entre sociétés différentes deviendraient nécessaires au maintien de l'équilibre propre de chacune d'elles, tenu compte, notamment, des différences de niveaux de productivité moyenne (Décaillot(b), p. 163-182 ; Décaillot(c), p. 138-141). Ceci impliquerait la définition, par les populations concernées, de normes d'échanges (taux de change, modulation des prix) excluant l'intrusion concurrentielle ou la captation dominatrice, permettant l'auto-développement de toutes les collectivités humaines. Ceci, à la différence de l'appauvrissement de la créativité historique imposé par la généralisation mondiale de l'affrontement concurrentiel marchand, la renaissance d'une diversité socio-historique capable d'explorer les voies de l'avenir, permettant l'émergence de modes de vie sociale innovants, et l'apprentissage social des modes de vie nouveaux à travers des échanges extérieurs équitables équilibrés.

Alors se pose la question de la mise en rapport à grande échelle des différentes activités.

Coordonner : négocier, planifier, réguler ?

Les déboires définitifs des pays étatistes ont convaincu que la planification technocratique ne constitue pas une alternative crédible à la pratique marchande pour assurer l'échange équilibré des travaux en société. Précisons cependant qu'une importante lacune de ce type de vision planificatrice est qu'elle part à tort de l'hypothèse qu'il est possible d'assigner à chacune des ressources actuelles une caractéristique de rendement réputée connue d'avance et, sur cette base, d'en prévoir une allocation globale considérée comme la meilleure possible, indépendamment des hommes qui utilisent ces ressources. L'erreur est ici la coupure entre les hommes et leurs tâches, leurs moyens, leurs buts. Selon nous, l'intérêt général ne se définit pas par la meilleure utilisation globale des ressources données, mais par le fait que chaque rapport social se réalise dans des conditions d'équilibre qui excluent autant que possible les distorsions sociales et leurs conséquences. C'est pourquoi on proposera ici d'écarter toute procédure impliquant une séparation entre le travail et le projet, entre le travail et l'échange. C'est pourquoi on souligne que les formes d'organisation ou de propriété qui, avec l'intention de faire coopérer des acteurs divers, réuniraient en une même fonction des partenaires disparates de la division sociale du travail, obscurciraient en fait un processus fondateur de la socialité, racine des équilibres sociaux, celui de l'équilibre de l'échange des travaux.

Pour les mêmes raisons, on n'appuiera pas le projet d'une « coordination négociée » (Devine p. 1) des investissements et désinvestissements, assurée par des groupements de participants incluant un éventail large de partenaires multiples, telle qu'elle est proposée par Pat Devine, en soulignant qu'une

approche commune de l'intérêt général est efficacement assurée, plutôt que par une négociation empirique faite de concessions mutuelles marginales et souvent disparates et peu transparentes, et risquant de cristalliser des groupes de responsables hiérarchiques auto-perpétués, par une mise en forme explicite admise par tous, définissant des règles qui permettent à la fois des réponses réelles aux demandes de la société, et le déploiement de l'initiative de chacun des acteurs dans son champ de responsabilité. Une telle initiative « décentralisée », mobilisant effectivement tous les participants, semble en outre nécessaire à la vitalité des activités économiques et sociales, moins du fait du caractère « tacite » ou incommunicable rationnellement des procédés employés, que du fait que les opportunités d'amélioration apparaissent au point de rencontre, souvent inattendu, entre des demandes, des savoirs et des savoirs-faire multiples et changeants, que des instances d'autorité concentrées ont peine à intégrer et à synthétiser en temps voulu. Au surplus, ainsi que le remarque Pat Devine, de telles instances de coordination auraient la tâche difficile de décider de façon alternative de l'affectation de ressources importantes d'investissement (Devine p. 5) ; or de telles décisions d'allocation alternative de ressources définies tendent souvent à générer des conflits de partage, et les tentations de dérive vers des modes de décision autoritaires et formels, ou au contraire de connivence partielle, que ces situations engendrent.

C'est pourquoi on propose de distinguer clairement :

- des règles, formulées et adoptées par tous les participants, définissant les obligations mutuelles et générales, les procédures assurant la recherche de l'équité entre tous dans l'échange et ses garanties ;
- des conventions, définies et adoptées, dans le cadre de ces règles, par les ensembles de partenaires ayant des intérêts communs récurrents (par exemple les secteurs de l'économie, les zones géographiques, leurs regroupements divers...) en tant que coopérants ou en tant que partenaires d'échanges, définissant les engagements communs et mutuels concernant les problèmes généraux (sécurité, environnement, localisation, santé, information...) et les intérêts tiers ;
- des contrats de transaction, assurant, dans le cadre des mêmes règles et conventions et sous la garantie de l'arbitrage tiers, les échanges de biens et services à des conditions d'équité, entre partenaires libres de leurs moyens et de leurs initiatives présentes et futures.

Ceci implique à son tour des formes de propriété en correspondance avec ces rôles.

Quelle propriété ?

Il s'agit bien, en effet, d'abolir la division en classes séparant possédants et non possédants, selon la formule de Pat Devine (p. 1) ; on récuse ainsi les affirmations brutales qui prétendaient conclure hâtivement, échec étatiste à l'appui, que changer la propriété ne changeait rien d'important aux rapports sociaux ; et l'on souligne que le pouvoir des possédants résulte avant tout de la dépossession des autres. Encore faut-il que les formes de propriété assurent à la fois un réel accès de tous et de chacun aux ressources d'activité, et une adéquation efficace à la diversité mouvante des conditions techniques et sociales de la vie économique.

On l'a dit : entre partenaires de l'échange, c'est le contrat explicite qui doit, à règles connues, définir une transaction légitime de cessions de biens entre égaux. La propriété multipartenariale d'une structure de production, incluant par exemple producteurs, acheteurs, fournisseurs, collectivités locales, associations, obscurcirait les responsabilités en estompant la relation entre travailleurs et outils de travail, en superposant entre mêmes partenaires des rapports d'échanges de biens et des rapports de co-propriété, ainsi que, dans d'autres cas, des rapports de propriété et d'autorité institutionnelle. Les leçons de l'expérience, notamment dans des structures semi-publiques françaises, confirment les doutes sur la viabilité et plus encore sur la cohérence démocratique d'entreprises multipartenariales de ce type.

On rappellera rapidement que, dans la Yougoslavie autogestionnaire des années 1970, les travailleurs étaient seulement usufruitiers, en fait salariés, des entreprises ; que les travailleurs propriétaires (s'ils le sont) du faible capital des coopératives françaises et européennes sont d'une part détenteurs d'un titre de propriété juridique faiblement lié à la gestion des ressources, et de l'autre salariés diversement sensibles aux perspectives d'une participation à la gestion démocratique de leur entreprise trop souvent isolée.

Ces expériences suggèrent en fait, et en ayant à l'esprit la diversité des formes historiques de propriété, la proposition de formes de propriété faisant des personnes au travail les détentrices des droits de propriété, et ceci à un double titre.

- D'une part, il s'agirait d'aller plus loin que toutes les expériences précédentes dans l'accès des travailleurs à la propriété des ressources d'activité, en faisant de chaque travailleur, dans le cadre des formes de coopération productive, le codétenteur décisif des moyens de production impliqués dans son activité, non seulement à travers un titre nominal, mais en tant que co-titulaire du compte d'activité, en ressources comme en produits, et donc en tant qu'acteur individuellement et socialement responsable de la gestion des ressources et de l'obtention et de la disposition des résultats.
- D'autre part, il s'agirait de confier à chaque travailleur un second compte, distinct du premier et changeant avec lui de champ d'activité, compte alimentant, à travers des procédures de financement mutualisées, les mouvements de fonds prenant en charge l'ajustement de l'investissement et du désinvestissement en cas de mutation productive, et du même coup la réinstallation des travailleurs en mutation d'emploi. Ceci assurerait à la fois une vraie et durable sécurité d'emploi pour chacun, en même temps que l'insertion de tous dans le processus de régulation générale démocratique des mouvements de ressources financières. En effet, les ressources ainsi gérées ne constitueraient pas, en fin d'exercice, des patrimoines privés, mais réalimenteraient les moyens de travail des nouveaux participants, dans un processus que l'on pourrait appeler de réciprocité transmise.

On propose alors, pour assurer les coordinations nécessaires, plutôt que des commissions locales ou sectorielles de planification, le développement, auprès des collectifs de travail, d'importants réseaux d'information et de coordination horizontale, ainsi que d'assistance technique en position de prestataire de services, permettant aux groupes de travailleurs de se coordonner activement autour d'initiatives nouvelles de production. Les transformations de la production seraient ainsi guidées, non par une allocation alternative hiérarchique des ressources ou un édifice global de priorités techniques, mais par l'expression cohérente de la demande sociale elle-même, servie par l'initiative des producteurs.

Afin d'assurer une régulation commune, des règles pourraient formuler :

- la définition de critères de gestion visant l'efficacité et mettant en relief les sources de revenu des travailleurs ;
- les stratégies à terme d'accumulation de fonds et leur participation à l'alimentation en ressources de l'investissement d'adaptation mutualisé, avec pour effet de stimuler le choix des stratégies d'accumulation efficaces ; en particulier, pourraient être régulées les acquisitions, par les collectifs de travail, de ressources correspondant aux départs de leurs membres.

Des règles pourraient également impliquer l'émission de signaux de gestion informant les collectifs de travail de l'opportunité de réorientations d'activité.

Financer autrement

Les présentes propositions incluent nécessairement, en vue de l'accès universel aux ressources, de nouvelles modalités de financement, notamment de financement initial, et de financement des réorientations productives.

Les ressources professionnelles, lors de sorties d'activités, sont remises au réseau financier mutualisé commun ; en contrepartie, le réseau assure le financement initial de chaque activité, ancienne ou nouvelle, lors des entrées de nouveaux travailleurs, en premier emploi ou en cas de mutation, au vu des projets d'activité.

On souhaite là encore tirer la leçon de l'expérience. D'une part, ainsi que le montrent les faits actuels de dégradation des performances productives (alourdissement structurel des productions) à mesure du durcissement des prélèvements financiers, et ainsi qu'on a pu le montrer rationnellement (Décaillot(a), p. 90-91), le prélèvement d'intérêts sur les fonds prêtés, à l'encontre de l'opinion défendue par Tony Andréani (Andréani, p. 43), sont loin d'inciter à un usage efficace des ressources. D'autre part, il convient de tenir compte d'expériences passées, le plus souvent trop fidèles, y compris dans un cadre autogestionnaire ou coopératif, aux canons du financement unilatéral traditionnel portant intérêt annuel sur les fonds prêtés. Enfin, une vraie autonomie des collectifs de travail suppose pour eux de réelles possibilités d'autofinancement de l'avenir de leur activité, autofinancement qui, dans des conditions d'équité des transactions, n'implique pas, en dépit de l'opinion de Tony Andréani (Andréani, p. 77), un avantage créateur de concurrence déloyale.

On propose donc de nouvelles modalités de financement, fondées sur la circulation mutualisées des avances de fonds. Celle-ci intervenant entre partenaires réputés chacun à la fois prêteur et emprunteur, n'envisagerait pas d'autre rémunération du prêt que le droit d'accès à un futur emprunt. Les frais de gestion seraient payés par tous en fonction du service reçu, excluant toute rémunération perpétuelle au temps (Décaillot(b), p. 119-133). En outre, une gestion mutualisée de ces fonds et des contributions à leur alimentation assurerait, comme on l'a dit, à la fois une incitation à l'efficacité des ressources autogérées et la participation de tous à leur gestion.

On éviterait ainsi les deux inconvénients relevés classiquement (Andréani, p. 91, 150) pesant sur les activités économiques autogérées : le manque de capitaux (insuffisance des capitaux propres) en environnement marchand dominant, et la tentation du surinvestissement (excès d'accumulation) relevée en cas faible liaison avec la gestion de propriété. Les indicateurs de gestion préconisés devraient également, en signalant les dangers de faible efficacité, réguler la demande de capitaux et éviter pour l'essentiel les conflits de partage des ressources accumulables et des débouchés, conflits dont l'acuité relève pour l'essentiel des pressions et incertitudes liées aux modes d'échange, d'appropriation et de gestion obscurs et dévoyants ; conflit que l'utopie d'une « allocation sociale optimale » du travail et du capital (Andréani, p. 80), ainsi réduits à l'état de facteurs de production, ne saurait résoudre.

L'expérience passée suggère également que les instruments de financement dont se dotent les travailleurs organisés devraient, afin d'éviter leur dérive vers des situations dominantes, faire l'objet d'une structuration spéciale. Les institutions de financement correspondantes pourraient être gérées par des mandataires de l'ensemble des lieux de travail de la collectivité, les personnes assurant les services demandés agissant en tant que prestataires de service, eux aussi sous statut de coopération, auprès de cet organisme communautaire.

Economie équitable, service public et société

Le projet esquissé ici distingue nettement le domaine économique général décrit plus haut de celui des services publics prenant en charge les fonctions diverses (aléatoires, de long terme, d'impact indirect, d'« externalité »...) ne pouvant être rationnellement assumées par les personnes et cependant socialement nécessaires : les normes de gestion de tels organismes ne peuvent être que différentes des précédentes. On peut cependant considérer que, à des conditions définies de mutualisation de moyens et de conventionnement des fonctions, des tâches de l'ordre du service public pourraient être confiées à des organismes gérés par leurs travailleurs aux termes d'engagements précis, sans subir les dévoiements de la gestion rentabiliste privée (Décaillot(b), p. 135-162). Les moyens de ces services publics relèveraient alors, non d'une procédure de calcul des prix capable de faire apparaître le surplus répondant aux prévisions de dépenses sociales et d'investissement (Devine p. 4), mais de contributions publiques explicites décidées à partir des revenus obtenus ou prévisibles.

Remarquons également que le mode de gestion, proche des personnes et ainsi fortement adaptable, qu'on a esquissé, pourrait, du fait de sa sensibilité aux résultats, prendre en charge, au besoin, de grands objectifs répondant à des intérêts sociaux à grande échelle (prévention de problèmes globaux d'environnement, de localisation...) à la condition que les options correspondantes, démocratiquement adoptées, s'accompagnent des financements, au besoin redistributifs, indispensables.

Rappelons brièvement qu'à l'avenir, si l'on peut s'attendre à un reflux, hors des domaines conviviaux et domestiques, des activités économiques aujourd'hui gonflées par la soif marchande, l'échange des travaux restera manifestement une dimension essentielle de la vie sociale. Cela n'exclut pas, à notre sens, l'éventualité de l'émergence, dans des secteurs économiques aujourd'hui marginaux tels que, notamment, les coopératives, d'activités préfigurant les formes sociales du futur.

Changer vraiment ? Vraiment, changer

Cet ensemble de problèmes pose une question plus générale : la société humaine actuelle est-elle en état de se transformer elle-même dans un sens qui améliore son équilibre et sa viabilité, sans se fourvoyer dans l'illusion ou dans de dangereuses dérives auto-destructrices ? Est-elle condamnée à errer entre l'outrecuidance du « constructivisme » abhorré de Hayek, source supposée de

l'autoritarisme destructeur, et la spontanéité marchande dont on voit aujourd'hui les distorsions se muer en graves menaces, y compris autoritaristes ? L'homme se connaît-il lui-même assez pour transformer sa façon d'être en société ?

Il faut renoncer à l'utopie d'instances capables de définir, pour une société donnée, des priorités gouvernant une allocation répartitive globale de ressources réputées engendrer le bien général, à l'écart des hommes et de leurs projets, que cet optimum soit celui d'un planificateur tout-puissant ou celui d'une main invisible du marché de plus en plus lourdement gantée de fer.

Ici comme ailleurs, le vrai savoir commence là où il sait qu'il ne sait pas. Hors du renoncement du laisser-faire déshumanisant tout comme de la démiurgie mythique d'un ordre omnipotent, hors de l'abandon à l'incertain ou à l'adoration du risque comme de la prétention à l'omniscience, on admettra que la société des hommes, à la différence des populations animales, a vocation à formuler elle-même la règle de vie sociale rendant possible, face au monde (ce qui n'est pas la maîtrise totale du monde) et dans le temps (ce qui n'est pas la garantie de l'éternité), leur épanouissement dans un équilibre viable.

Il apparaît, au vu des sociétés actuelles, que le pas à franchir pour elles est l'accès à une démocratie économique dont l'absence prive de plus en plus de contenu les formes de démocratie politique élaborées au cours des périodes précédentes. Les conditions fondamentales en sont aujourd'hui le retour des hommes, après des millénaires de dépossession croissante, à un accès universel aux ressources ; la naissance et l'émergence, à l'écart de la négociation marchande spoliatrice, de nouveaux modes d'échange assurant la reconnaissance de chacun et l'équilibre entre tous ; la reprise en main par chacun de son outil et de son projet, la fin de l'exploitation du travail et la visée de l'efficacité (technique, sociale, environnementale) de l'outil ; une circulation mutualisante des ressources de développement mettant fin à la rémunération unilatérale de détenteurs dominants de biens accumulés ; et ainsi la marche vers une réciprocité de notre temps.

C'est dans cette perspective que l'on propose, notamment :

- des procédures d'échange visant l'équité sous arbitrage commun ;
- des règles d'activité incluant des critères de gestion significatifs de l'intérêt des travailleurs et de l'efficacité de la production, des dispositions favorisant l'établissement de conventions d'intérêt commun ;
- des formes de propriété adaptées à l'association significative des travailleurs, d'une part aux moyens et résultats de leur travail personnel socialement évalué, et d'autre part au mode social d'adaptation à l'évolution générale des tâches ; des réseaux d'information assurant l'accession des groupes de travailleurs aux initiatives techniques et d'organisation ;
- des modalités de financement fondées sur la réciprocité du prêt et de l'emprunt, assurant l'accès général aux ressources et, par là, à la véritable sécurité d'emploi et d'activité sociale, associée à des fonds mutualisés de prise en charge des revenus intermédiaires de mutation.
- des procédures démocratiques permettent aux travailleurs d'agir sur la régulation générale, ainsi que sur les conventions et contrats conditionnant leur activité et leurs rapports avec les partenaires de l'échange, de la régulation, de la société proche et lointaine, actuelle et future.

Ces propositions, loin d'un recueil de dogmes, se veulent des outils qui permettraient, au fil des expériences mondiales de survie au déclin marchand, l'émergence de nouvelles façons de vivre l'économie, se rapprochant de la réciprocité, de l'équité, de la solidarité que les hommes, difficilement, mais durablement, bâtissent au long des siècles.

Bibliographie

- **Andréani Tony**, *Le Socialisme est (à)venir. T.2, Les Possibles*. Editions Syllepse, Paris 2004.
- **Décaillot Maurice**, *Au-delà du Marché, l'Economie humaine*. Editions La Dispute, Paris, 1999.
- **Décaillot Maurice**, *Demain l'Economie équitable. Bases, Outils, Projets*. Editions L'Harmattan, collection Economie et Innovation, Paris 2001.
- **Décaillot Maurice**, *Le Juste Prix. Etude sur la Valeur-Travail et les Echanges équitables*. Editions L'Harmattan, Collection Economie et Innovation, série Krisis, Paris 2003.
- **Devine Pat**, « Is there a Life after Capitalism ? ». Document de travail, 2006.
- **Jappe Anselm**, *Les Aventures de la Marchandise. Pour une nouvelle Critique de la Valeur*. Editions Denoël, Paris 2003.
- **Maris Bernard**, *Lettre ouverte aux Gourous de l'Economie qui nous prennent pour des Imbéciles*, Editions Albin Michel. Collection Lettre ouverte, Paris 1999.